

*salaire* qu'ils reçoivent du gouvernement et les obligations qui en découlent.

L'émotion fut grande à Lyon. Le soir du jour où le *Moniteur* avait parlé, toute la ville voulut escalader le quatrième étage du poète et défiler en lui serrant la main. J'entends encore sa noble veuve me dire quand je passais à mon tour : " C'est la moitié de notre revenu qui disparaît ! je donnerais l'autre moitié pour que mon mari ait encore un succès comme celui-là ! "

Restait cependant la gêne, c'est-à-dire un rang à tenir et cinq enfants à élever. Victor de Laprade s'enferma fièrement dans son intérieur déjà si austère et ne confia à personne qu'il était obligé de redoubler de travail pour entretenir sa jeune famille. *Res augusta domi !* Il y eut là quelques années difficiles où notre cher Laprade ne cessa de grandir dans l'estime du monde et dans l'admiration de ses amis.

En 1870, lorsque le ministère de M. Emile Olivier sembla inaugurer l'ère des réparations, rien n'eût été plus facile que d'obtenir le retrait du décret de colère rendu huit an avant. Les amis du professeur révoqué étaient au pouvoir ou s'en approchaient. En outre, son beau-frère, l'honorable M. de Parieu, non ué président du conseil d'Etat, ne demandait qu'à être mis à même de montrer son crédit et sa bonne volonté. Mais rien n'était possible sans une demande préalable du principal intéressé, et malgré des projets de rédaction de plus en plus atténués, il persista à ne vouloir rien entendre ni rien signer. D'après lui, les explications personnelles qu'il eût données volontiers avant le décret, prenaient tout l'air, après, d'un recours en grâce.

Quelques mois plus tard, ses compatriotes crurent payer envers lui la dette de l'opinion, en inscrivant son nom parmi ceux de leurs députés à l'Assemblée nationale. Remarquons